



---

## 73<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 28b de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées**

#### **Droit de jouir du meilleur état de santé possible**

New York, le 22 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

Le droit de jouir du meilleur état de santé possible est garanti par la Convention sur les droits des personnes handicapées et constitue une base indispensable à la jouissance d'autres droits. Par ailleurs, les coûts élevés de certains traitements aggravent également le risque d'exposition des personnes handicapées à la pauvreté. Cela d'autant plus que certains handicaps nécessitent des soins quasi permanents. Les personnes handicapées doivent pouvoir avoir accès aux soins, ainsi qu'aux campagnes de prévention, d'information et de sensibilisation sans discrimination.

Toutefois, comme la Rapporteuse spéciale le rappelle dans son rapport, être handicapé ne signifie pas être malade. Il est important de ne pas faire cet amalgame, et de reconnaître les personnes handicapées comme personnes détentrices de droit, notamment celui de consentir aux traitements médicaux ou de s'y opposer.

Les Etats sont tenus de mettre en œuvre le droit de jouir du meilleur état de santé possible, et d'en évaluer la réalisation à l'aide d'indicateurs. Il est important de suivre l'évolution de ce droit, particulièrement du point de vue de l'égalité des personnes handicapées, pour veiller à ce que l'accès aux soins soit garanti sur tout le territoire d'un Etat, y compris dans les régions périphériques.

Madame la Rapporteuse spéciale, on aimerait vous poser deux questions :

- **Premièrement, la digitalisation touche également le domaine de la santé. Quelles sont selon vous les aspects positifs et les risques de ce phénomène pour les personnes handicapées ?**
- **Deuxièmement, selon vous, quelles sont les premières mesures indispensables à mettre en place afin de garantir l'accessibilité à toutes les personnes handicapées au système de soins d'un pays ?**

Je vous remercie.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706  
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)